

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 2 MAI 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 2 mai 2016 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Huit (8) de personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2016-05-72**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2016
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Correspondances
- 6- Dépôt du rapport budgétaire
- 7- Affectation – Solde disponible du règlement d'emprunt fermé numéro 676
- 8- Annulation de mauvaises créances
- 9- Adoption du règlement # 741 – Règlement modifiant le règlement numéro 664 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1
- 10- Adoption d'une soumission publique pour le pavage des rues des Bégonias, des Géraniums et des Lobélies
- 11- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 12- Période d'information
- 13- Période de questions
- 14- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
4 AVRIL 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2016
2016-05-73**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2016 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2016 soient adoptés.

Adoptée

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES 2016-05-74

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 297 106,10 \$.

Adoptée

CORRESPONDANCES 2016-05-75

P-01 La Virée du Maire
Madame Mylène Leclerc
Coordonnatrice de La Virée du Maire

SUJET : DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DANS LE CADRE DE LA VIRÉE DU MAIRE

La Virée du Maire passera par le rang Saint-Félix est et ouest et rejoindra le chemin Langevin. Une autorisation écrite est demandée concernant l'emprunt des rues de la municipalité et ils veulent aussi s'assurer qu'il n'y a pas de travaux sur leur parcours.

P-02 Fédération québécoise des Municipalités
Monsieur Simon Berthiaume
Conseiller, Recherche et politiques

SUJET : DOSSIER DES ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

La FQM se saisit de cette question cruciale pour l'avenir des petites municipalités du Québec. Nous en avons notamment discuté lors du dernier conseil d'administration et l'enjeu sera examiné en détail par la *Commission permanente sur les finances, la fiscalité, l'économie et le tourisme*, qui se réunit le 4 mai prochain.

P-03 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

SUJET : APPEL DE CANDIDATURES, COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT À SAINT- ÉTIENNE-DES-GRÈS

La Loi sur la qualité de l'environnement (art. 57) prévoit que l'exploitant de toute installation d'élimination de matières résiduelles doit former un comité de vigilance. La Régie a mis en place un comité une première fois en 2007. Depuis, la composition du comité a été renouvelée à l'automne 2011. Le mandat des membres étant échu, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Régie) complète actuellement le renouvellement du comité de

vigilance du lieu d'enfouissement. Le mandat du comité est d'assurer la surveillance et le suivi de l'exploitation, de la fermeture et de la gestion postfermeture de cette installation.

P-04 Gala Artisan 2016

SUJET : APPEL DE CANDIDATURE.

Ce gala a pour mission de mettre en lumière des individus et entreprises du territoire de la MRC des Chenaux qui excellent dans leur secteur d'affaire.

P-05 Commission de protection du territoire agricole
Monsieur Pierre Turcotte, vice-président

**SUJET : OLÉODUC ÉNERGIE EST LTÉE
IDENTIFICATION DES DOSSIERS : 408405 À 408457,
408461 À 408464, 408465 ET 408466**

Considérant que la demanderesse, Oléoduc Énergie Est ltée, a déposé auprès de 58 municipalités du Québec une demande visant à obtenir diverses autorisations prévues à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et dont l'objet est de permettre la construction, l'exploitation et l'entretien, en zone agricole d'un oléoduc qui traversera la province de son point d'entrée, à l'ouest, dans la municipalité de Rigaud, jusqu'à son point de sortie, à l'est, dans la municipalité de Dégelis.

Considérant les lacunes mentionnées à la correspondance.

La Commission informe la demanderesse et les intéressés que l'analyse de ces dossiers ne commencera que lorsque les lacunes observées auront été corrigées.

P-06 Journée de la famille des Chenaux

Conférence de presse qui aura lieu le 3 mai 2016 à 11 heures au Centre communautaire Henri-St-Arnaud, 1, Place du Centre, Saint-Narcisse. La journée de la famille se déroulera le 15 mai 2016 sur les terrains de l'école de la Solidarité, à Saint-Narcisse

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE 2016-05-76

Tel que requis par l'article 176.4 du Code municipal, je soussigné, dépose au conseil municipal un état comparatif portant sur les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Danny Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

AFFECTATION – SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ NUMÉRO 676 2016-05-77

Considérant que la municipalité a effectué un refinancement du règlement d'emprunt fermé numéro 676.

Considérant la disponibilité de 610 \$ du solde du règlement d'emprunt fermé.

Considérant que les sommes ont été prises en compte lors du refinancement le 22 mars 2016.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu que soit autorisée l'affectation de 610 \$ du solde du règlement d'emprunt fermé au refinancement du règlement 676.

Adoptée.

**ANNULATION DE MAUVAISES CRÉANCES
2016-05-78**

Considérant la vente du lot 3 674 410 du cadastre du Québec par la Municipalité.

Considérant qu'il y avait un solde au compte et que ce n'était pas à l'acheteur de le payer.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que soit autorisée l'annulation de mauvaises créances pour la somme de 601,82 \$ tel que décrit au rapport joint à la présente.

Adoptée.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 741
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 664 DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES
CENTRES D'URGENCE 9-1-1
2016-05-79**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que le conseil décrète ce qui suit :

- 1- L'article 2 du règlement numéro 664 est remplacé par le suivant :

« 2- À compter du 1er août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. »
- 2- Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée.

**ADOPTION D'UNE SOUMISSION PUBLIQUE POUR LE PAVAGE
DES RUES DES BÉGONIAS, DES GÉRANIUMS ET DES LOBÉLIES
2016-05-80**

Considérant la demande de soumission publique pour le pavage des rues des Bégonias, des Géraniums et des Lobélies.

Considérant les cinq (5) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu unanimement que la soumission de « Construction et Pavage Portneuf Inc. » soit acceptée pour la somme de cent un mille neuf cent vingt-cinq dollars et seize sous (101 925,16 \$) taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2016-05-81

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 19 559,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015.

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les Municipalités sont responsables et situés sur ces routes.

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées.

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu unanimement que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE 2016-05-82

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, il est résolu que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20h10.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier
